

mise au point préalable est nécessaire ; plus que les choses elles-mêmes c'est souvent la forme dans laquelle elles lui sont présentées qui paraît inacceptable au Sultan et à ses conseillers. Les cabinets européens agiront prudemment en ne proposant à l'acceptation de la Porte qu'un programme très général dont les détails de réalisation pratique seront étudiés par les ambassadeurs et les agents des réformes qui, sur place, ont acquis l'expérience nécessaire pour en écarter ce qui pourrait paraître dangereux au gouvernement ottoman. L'un des points essentiels sur lesquels l'Europe semble d'accord, c'est l'assimilation des conseillers financiers aux agents civils, avec les mêmes pouvoirs et les mêmes droits : il faut, pour assurer l'efficacité des réformes, qu'il n'y ait plus, en Macédoine, que deux catégories d'agents européens, les agents civils et les officiers de la gendarmerie ; il n'y avait jusqu'ici aucune collaboration des divers organes réformateurs entre eux ; les agents civils gardaient jalousement leurs prérogatives vis-à-vis des conseillers financiers et se mêlaient peu à leurs travaux ; le général réorganisateur n'avait de relations avec les agents civils que par l'intermédiaire des ambassades à Constantinople. C'était, pour les Turcs, un jeu trop facile que d'opposer les uns aux autres et d'annihiler les uns par les autres les Européens des diverses nationalités et des diverses fonctions. Il est de toute nécessité, comme l'a proposé M. Isvolski, qu'il n'y ait plus de distinctions entre agents civils et conseillers financiers et que le général réorganisateur ait accès à la commission financière chaque fois que des questions relatives à la gendarmerie et à la pacification y seront examinées. Au point de vue financier, l'équilibre du budget macédonien est à peu près assuré depuis l'applica-